

NOTE DE PRÉSENTATION BILAN DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024 ET PROJECTION BUDGÉTAIRE 2025

L'article 107 de la Loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant « Une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte financier unique (CFU) est le document commun à l'ordonnateur et au Comptable public qui vient se substituer aux Compte Administratif et Compte de Gestion. La production du compte financier unique du budget principal et des différents budgets annexes permet à l'exécutif de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte financier unique rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) et présente les résultats comptables de l'exercice.

La présente note a vocation à analyser les résultats comptables 2024 et à présenter les orientations budgétaires définies pour l'année 2025 dans le cadre du budget primitif.

BUDGET PRINCIPAL VILLE

1. La section de fonctionnement

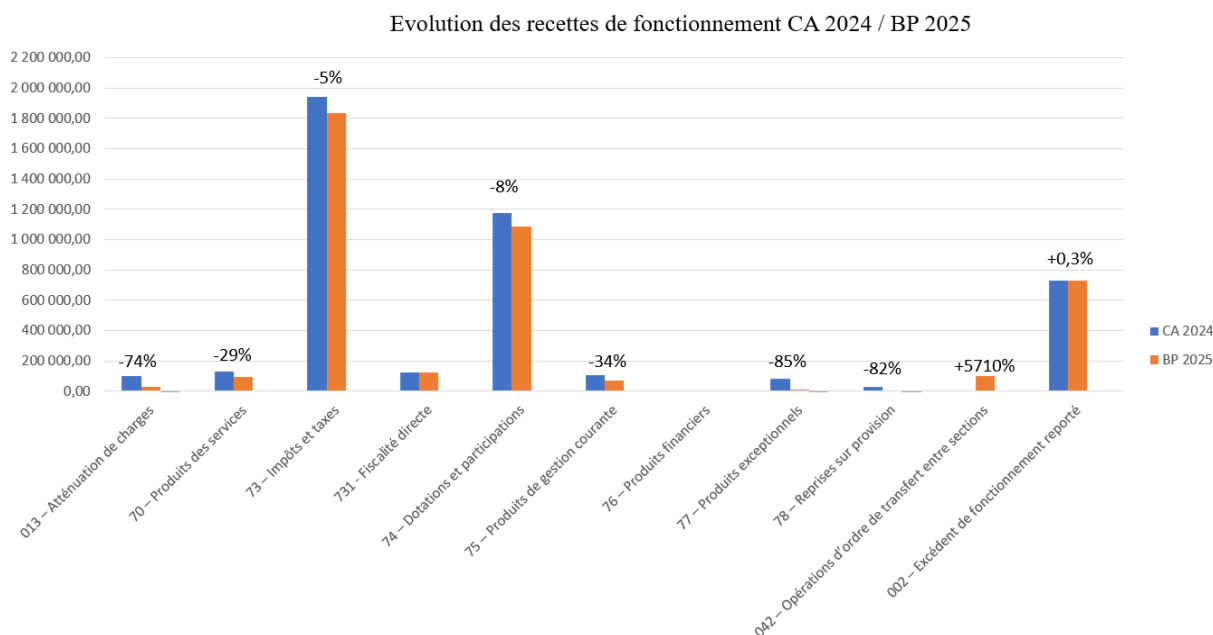
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, cimetière, centre Oscar Méténier...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentaient un montant de 3 689 275 €, soit une hausse d'environ + 5 % par rapport à 2023 (montant 2023 : 3 507 138 €).

	CA 2024	BP 2025	Évolution en valeur	Évolution en %
013 – Atténuation de charges	99 157,74 €	25 999,32 €	- 73 158,42 €	- 74%
70 – Produits des services	131 505,28 €	94 010,00 €	- 37 495,28 €	- 29%
73 – Impôts et taxes	1 940 234,57 €	1 834 732, 00 €	- 105 502,57 €	- 5%
731 – Fiscalité Locale	123 395,00 €	123 228,00 €	- 167,00 €	=
74 – Dotations et participations	1 177 762,47 €	1 087 883,00 €	- 89 879,47 €	- 8%
75 – Produits de gestion courante	105 594,32 €	69 498,13 €	- 36 096,19 €	- 34%
76 – Produits financiers	0,67 €	1,00 €	+ 0,33 €	+ 49%
77 – Produits exceptionnels	83 625,23 €	12 500,00 €	- 71 125,23 €	- 85%
78 – Reprises sur provision	28 000,00 €	5 000,00 €	- 23 000,00 €	- 82%
TOTAL RECETTES RÉELLES	3 689 275,28 €	3 252 851,45 €	- 436 423,83 €	- 12%
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 713,67 €	99 565,92 €	+ 97 852,25 €	+ 5710%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 690 988,95 €	3 352 417,37 €	- 338 571,58 €	- 9 %
002 – Excédent de fonctionnement reporté	729 722,73 €	731 703,63 €	+ 1 980,90 €	+ 0,3%



Les principaux postes de recettes sont :

- Les impôts et taxes : les recettes collectées concernent les taxes foncières (sur propriétés bâties et non bâties) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).
- Les dotations et participations notamment celles versées par l'État : montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2024 de 904 626 € ; le montant 2025 n'étant pas encore connu.
- Les produits des services : principalement les recettes liées à la cantine et à la garderie périscolaire, les redevances d'occupation du domaine public (terrasses, antennes...) et les loyers.
- Les produits de gestion courante intègrent essentiellement les redevances concernant les locaux commerciaux, les concessionnaires et les fermiers.

→ **Projection 2025 :**

Les recettes réelles de fonctionnement entre le CA 2024 et le BP 2025 vont globalement baissées :
- 436 424 €, principalement du fait :

- d'une inscription volontairement prudente en matière de produits fiscaux et de dotations (chapitres 73 et 74) ;
- d'une baisse des produits de gestion courante (chapitre 75) : diminution des revenus des immeubles du fait de plusieurs vacances de logements communaux et du transfert à la CC3P des loyers perçus sur le parc des Grivelles (bar Le Berry et entreprise Transform'bois) ;
- d'une diminution des remboursements de salaires via l'assurance statutaire : le nombre d'absences pour cause de maladies fut important en 2024. Le nombre de jours d'arrêts en 2025 n'étant pas estimable, la prudence veut que cette recette soit évaluée a minima ;
- de la baisse des produits exceptionnels (77) : le fournisseur TOTAL ENERGIES a opéré un remboursement des factures 2024 afin de procéder ensuite à une refacturation intégrale des consommations de l'exercice (gaz et électricité). Ce jeu d'écritures a entraîné la comptabilisation d'une recette exceptionnelle visant à annuler la 1^{ère} facturation effectuée.

Au regard de la situation financière dégradée de l'État français, une grande prudence est recommandée concernant nos finances locales du fait de l'incertitude liée à l'évolution des dotations dans les années à venir.

Par ailleurs, la baisse de nos produits de gestion ainsi que la hausse conjoncturelle de nos dépenses de fonctionnement appellent à la prudence et au maintien d'une gestion rigoureuse.

Focus sur la fiscalité :

	Taux
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	40,99%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	42,30%
Taxe d'habitation (TH)	25,21%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	19,85%

Au titre de l'année 2025, le budget primitif tient compte d'un maintien des taux de la fiscalité directe locale.

Focus sur les tarifs municipaux :

La majorité des tarifs municipaux seront maintenus en 2025.

Cependant, quelques révisions de tarifs seront opérées :

- Actualisation de la participation aux frais de scolarité des communes extérieures selon le coût moyen départemental mis à jour en 2024 ;
- Hausse des tarifs de concessions tenant compte de l'augmentation du coût des relèves ;
- Révision des conditions de location de la DOUMA et du Centre Oscar Méténier dans le cadre de réunions politiques ;
- Fixation du tarif de la nuitée de la future aire de camping-cars ;
- Les tarifs liés à la part communale de la redevance « assainissement » ;
- ...

Focus sur les autres produits de gestion :

Les recettes liées aux produits de gestion seront globalement inférieures à celles réalisées en 2024 du fait notamment de :

- La baisse des redevances et loyers perçus : transfert des loyers liés au parc des Grivelles ;
- La baisse des loyers perçus dans le cadre des baux sur terrains agricoles compte tenu des lourdeurs administratives liées aux démarches préalables aux renouvellements ;
- La vacance de logements communaux en location ;
- La vente au locataire actuel de l'immeuble situé 33 rue Fernand Duruisseau ;
- L'arrêt des remboursements des frais de location des anciens photocopieurs (remboursement sur 6 mois en 2024).

REPERES

2023 <i>En €/hab</i>	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	645	571	583	850
Dotations et participations	402	376	363	368
Ventes et autres produits courants non financiers	87	113	156	190
Produits réels financiers	0	0	0	4
Produits réels exceptionnels	1	0	0	10

Strate de référence :

Population : 2976

Régime fiscal : FPA/FPZ : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

La commune dispose de taux de taxe foncière supérieure à ceux appliqués par les communes du Département relevant de la même strate démographique, ce qui s'explique principalement par sa position de pôle de centralité supposant le portage, pour le compte du territoire, d'un plus grand nombre de services publics.

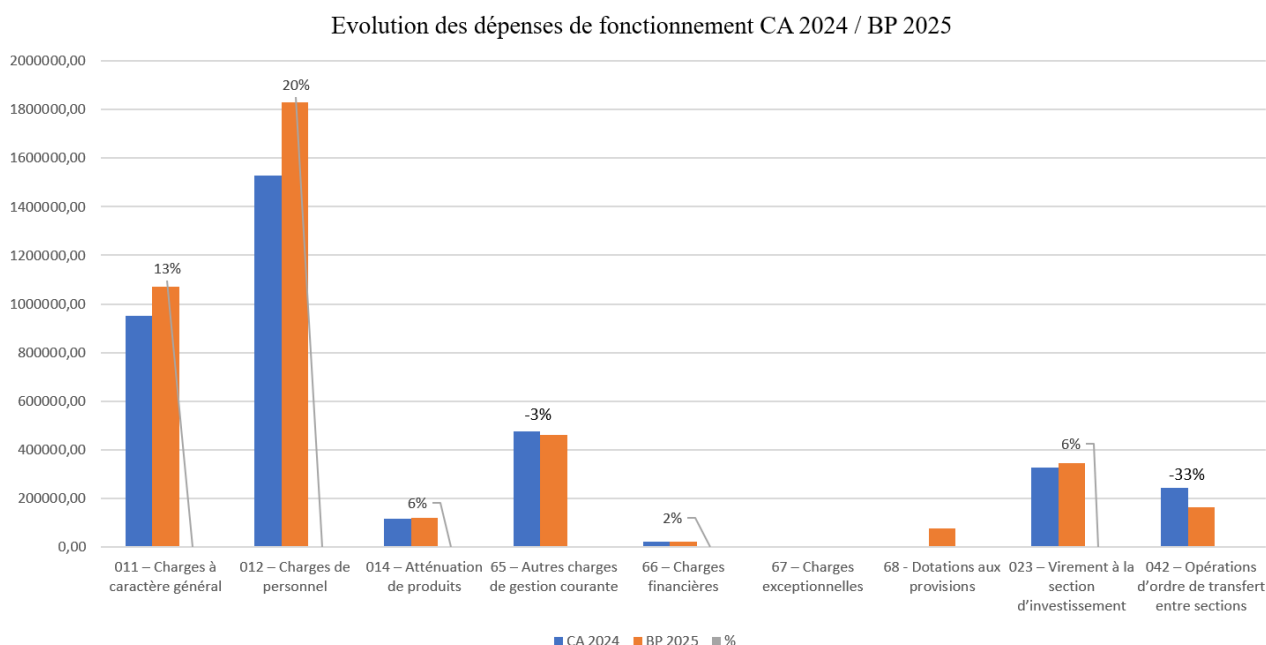
A contrario, les produits des services sont nettement inférieurs à ceux collectés par les communes du Département ou de la Région, laissant sous-entendre que la politique tarifaire appliquée, à services équivalents ou supérieurs, est plus favorable sur Sancoins (tarifs plus bas).

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires des personnels municipaux, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentaient un montant de 3 088 061 €, soit une hausse d'environ + 1,33 % par rapport à 2022 (montant 2023 : 3 047 297 €).

	CA 2024	BP 2025	Évolution en valeur	Évolution en %
011 – Charges à caractère général	951 474,89 €	1 072 577,94 €	+ 121 103,05 €	+ 13%
012 – Charges de personnel	1 528 412,89 €	1 830 350,00 €	+ 301 937,11 €	+ 20%
014 – Atténuation de produits	113 210,00 €	119 914,00 €	+ 6 704,00 €	+ 6%
65 – Autres charges de gestion courante	475 659,62 €	460 500,93 €	- 15 158,69 €	- 3%
66 – Charges financières	19 303,84 €	19 648,86 €	+ 345,02 €	+ 2%
67 – Charges exceptionnelles	0,00 €	1 000 €	+ 1 000,00 €	/
68 – Dotations aux provisions	0,00 €	75 000,00 €	+ 75 000,00 €	/
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	3 088 061,24 €	3 578 991,73 €	+ 490 930,49 €	+ 16%
023 – Virement à la section d'investissement	325 000,00 €	344 129,27 €	+ 19 129,27 €	+ 6%
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 946,81 €	161 000,00 €	- 79 946,81 €	- 33%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 654 008,05 €	4 084 121,00 €	+ 430 112,95 €	+ 12%



Les principaux postes de dépenses / Projection 2025 :

- Les charges à caractère général :

Ce chapitre va connaître une hausse par rapport au réalisé 2024 du fait principalement :

- de l'inscription de crédits prévisionnels plus conséquents concernant la maintenance des bâtiments publics et l'entretien des voiries/réseaux : marge de manœuvre en cas de dépenses imprévues d'environ 70 500 € ;
- d'une inscription de crédits supplémentaires en fourniture de petits équipements nécessaires aux divers travaux en régie programmés : + 5 000 € ;
- d'une inscription de crédits supplémentaires concernant les dépenses liées au chauffage urbain : + 25 000 € ;
- d'une inscription de crédits plus importants en « études et recherches » pour le renouvellement des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE) de logements communaux et pour l'appui d'un cabinet spécialisé dans le cadre du renouvellement des marchés d'assurances : + 6 000 €.

- Les charges de personnel :

Les charges de personnels vont augmenter entre 2024 et 2025 du fait principalement :

- Du recrutement de deux personnels supplémentaires au sein des services techniques, afin de disposer de moyens humains adaptés à la charge de travail et de tenir compte des pathologies des personnels en place qui génèrent un absentéisme : + 65 000 € ;
 - Le recours à des deux saisonniers pour répondre aux besoins croissants concernant l'entretien des espaces verts suite à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires et le recours à une Archiviste afin de réaliser un classement et un tri des archives municipales et de disposer des outils de gestion (plan de récolement, outil de recherche, tableau de gestion pour les services) : + 52 000 € ;
 - La prise en compte du souhait de mobilité externe du Responsable des services techniques : inscription des crédits nécessaires au recrutement d'un nouveau Responsable tenant compte d'un tuilage sur 6 mois : + 27 000 € ;
 - Coût lié à la revalorisation des régimes indemnitaires des personnels à compter du 1^{er} janvier 2025 : + 24 000 € ;
 - Le coût supplémentaire lié à la mise en place de la participation employeur en matière de complémentaire santé et à la révision de la participation employeur sur la prévoyance : + 6000 € ;
 - Le coût supplémentaire lié à la hausse des cotisations retraite CNRACL (+ 3 points) : + 19 000 € ;
 - L'inscription d'une enveloppe pour dépenses imprévues d'environ 100 000 €.
- Les charges de gestion courante : elles concernent essentiellement les indemnités versées aux élus, les subventions allouées aux associations ainsi que les contributions obligatoires (SDIS, Syndicat du Canal de Berry...). L'inscription sur ce chapitre est inférieure au réalisé 2024 compte tenu de la baisse des subventions versées au CCAS (présence d'un excédent de fonctionnement important) et au budget annexe « Chauffage » (complément de subvention versée en fin d'année 2024).

REPERES

2023		Montant en € par hab pour la strate de référence		
En €/hab	Commune	Département	Région	National
Charges générales	320	291	290	407
Charges de personnel	500	431	483	522
Charges de gestion courante	141	126	119	206
Charges réelles financières	6	12	13	19
Charges réelles exceptionnelles	0	7	5	45

Strate de référence :

Population : 2976

Régime fiscal : FPA/FPZ : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

Les charges générales et de personnel de la commune sont supérieures à celles des communes du Département, ce qui s'explique notamment par la position de pôle de centralité de la commune. En effet, la commune de Sancoins porte des services pour le compte du territoire mais dont le rayonnement est plus grand que les limites communales : France services et l'Espace Public Numérique.

Afin de rationaliser ses charges, un travail d'audit des contrats et prestations en cours a été engagé. Par ailleurs, les dépenses d'investissements visant à réduire les charges de fonctionnement sont privilégiées (exemple : rénovation de l'éclairage public avec le passage au LED).

➔ **La section de fonctionnement du BP 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 084 121 €, du fait notamment d'un excédent de fonctionnement reporté en recette de 731 703,63 €.**

1.3 L'épargne / L'autofinancement

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie. Cette épargne doit couvrir le remboursement de la dette et le cas échéant, participer pour partie au financement des dépenses d'équipement / d'investissement.

L'épargne nette correspond ainsi à l'épargne brute déduction faite de l'annuité de dette en capital. Il s'agit de l'épargne disponible pour le financement des investissements après prise en charge des remboursements de dette. L'épargne nette est donc un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager, au niveau de son fonctionnement, des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

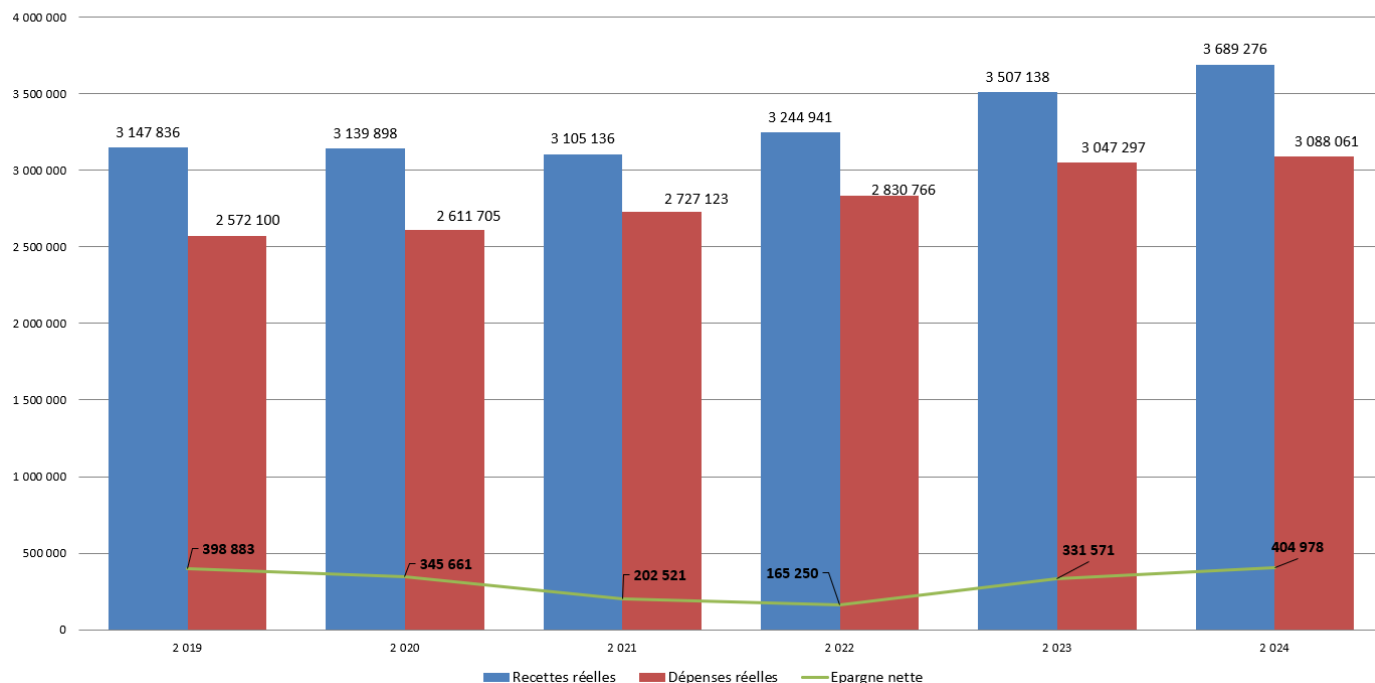
Section de fonctionnement		
Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement
Intérêts de la dette		
Épargne brute		
Section d'investissement		
Capital de la dette		Épargne brute
Dépenses d'équipement		Subventions et dotations
		Emprunt

Ci-après un tableau présentant l'évolution de l'épargne brute depuis 2019 :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes réelles de fonctionnement	3 147 836 €	3 139 898 €	3 105 136 €	3 244 941 €	3 507 138 €	3 689 276 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 572 100 €	2 611 705 €	2 727 123 €	2 830 766 €	3 047 297 €	3 088 061 €
Epargne brute	575 736 €	528 193 €	378 013 €	414 175 €	459 841 €	601 214 €
Remboursement du capital de la dette	168 302 €	173 239 €	157 207 €	178 177 €	126 614 €	112 611 €
Produits exceptionnels	8 550 €	9 293 €	18 284 €	70 748 €	1 656 €	83 625 €
Epargne nette	398 884 €	345 661 €	202 522 €	165 250 €	331 571 €	404 978 €

Les produits exceptionnels (intégrant les cessions) sont retirés dans le calcul de l'épargne nette afin de ne pas tenir compte de recettes incertaines dans le suivi de l'évolution de l'autofinancement.

**Évolution des recettes et dépenses réelles et de l'épargne nette
2019-2024**



Depuis 2019, l'épargne brute a diminué annuellement, passant entre 2019 et 2022 de 398 883 € à 165 250 € en 2022 (- 233 633 € / - 59%). Cette diminution s'expliquait par une hausse des dépenses de fonctionnement supérieure à l'évolution des recettes : + 258 666 € de dépenses tandis que les recettes ont augmenté de + 97 105 €. Entre 2019 et 2022, l'augmentation des dépenses de fonctionnement concernait principalement les charges de personnel (+14%), les autres charges de gestion courante (+10%) et les charges à caractère général (+7%). Suite aux efforts engagés en matière de dépenses de fonctionnement et compte tenu de la hausse de la fiscalité, on peut constater que l'épargne brute 2023 a augmenté pour se rapprocher du niveau 2019.

Concernant les charges de personnel, les diverses revalorisations indiciaires ainsi que la hausse de la valeur du point d'indice associés aux avancements d'échelons et de grades expliquent l'évolution de la masse salariale. Entre 2019 et 2022, le ratio « charges de personnels / dépenses réelles de fonctionnement » s'est maintenu : 55% en 2019 et 56% en 2022. Suite au travail mené en 2023 visant à rationaliser les dépenses de personnels, le ratio a été nettement amélioré : 51%, soit -5% par rapport à 2022.

Cependant, un suivi attentif de ce poste de dépenses va se poursuivre dès lors qu'il constitue pour le budget communal un indicateur de rigidité, c'est-à-dire une dépense incompressible à court terme.

A compter de 2023, la hausse de la fiscalité assortie à une maîtrise des dépenses ont permis de reconstituer une épargne nette malgré l'augmentation contextuelle des dépenses liées à l'inflation généralisée des prix et aux mesures gouvernementales de revalorisations des salaires des fonctionnaires.

En 2024, l'objectif a été de maintenir le niveau d'épargne nette atteint en 2023. Malgré une hausse des dépenses de fonctionnement, l'épargne a pu être maintenue et même augmentée, principalement en raison :

- d'une reprise de provisions de + 28 000 € ;
- de remboursements sur salaires d'agents absents (assurance statutaire) de + 35 000 € ;
- du versement par la société VALECO du loyer prévu dans la promesse de bail emphytéotique (lieu-dit Varisson) à l'obtention du permis de construire : + 10 000 €.

A noter que l'augmentation des produits de gestion courante a permis de compenser la baisse des dotations constatées en 2024.

Ainsi, une épargne nette de 404 980 € a pu être dégagée sur l'exercice 2024 et sera utilisée sur l'exercice 2025 à raison de 344 129,27 € de virement de la section de fonctionnement, afin de participer au financement des investissements inscrits.

L'épargne ainsi dégagée permet de répondre aux principes de bonne gestion budgétaire que sont :

- La couverture par l'épargne brute de l'annuité de la dette en capital ;
- Le maintien d'une capacité de désendettement favorable : en deçà du seuil d'alerte de 10 ans ;
- Le financement des dépenses d'équipement en partie par l'autofinancement, limitant ainsi le recours à l'emprunt.

2. La section d'investissement

La section d'investissement comprend principalement les opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité (achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisitions de biens ...) et le montant du remboursement en capital des emprunts.

2.1 *Les recettes d'investissement*

Les recettes réelles d'investissement 2024 représentaient un montant d'environ 567 309,75 €, soit une hausse d'environ + 44 % par rapport à 2023 (montant 2023 : 393 599,74 €).

	CA 2024	BP 2025	Évolution en valeur	Évolution en %
13 – Subventions d'investissement	161 866,65 €	289 183,05 €	+ 127 316,40 €	+ 79%
10 – Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	181 817,42 €	77 000,00 €	- 104 817,42 €	- 58%
16 – Emprunts et dettes assimilées	186 715,54 €	300 000,00 €	+ 113 284,46 €	+ 61%
024 – Produits de cessions	0,00 €	113 000,00 €	+ 113 000,00 €	/
204 – Subvention d'équipement versée	31 150,14 €	0,00 €	- 31 150,14 €	/
21 – Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/
27 – Autres immobilisations financières	5 760,00 €	5 760,00 €	0,00 €	/
165 – Dépôts ou cautionnements reçus	/	750,00 €	+ 750,00 €	/
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	/	360 000,00 €	+ 360 000,00 €	/
45 – Opérations pour compte de tiers	/	0,00 €	0,00 €	/

TOTAL RECETTES RÉELLES	567 309,75 €	1 145 693,05 €	+ 578 383,30 €	+ 102%
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 946,81 €	161 000,00 €	- 79 946,81 €	- 33%
041 – Opérations patrimoniales	1 908,00 €	84 056,66 €	+ 82 148,66 €	+ 4305%
021 – Virement de la section de fonctionnement	325 000,00 €	344 129,27 €	+ 19 129,27 €	+ 6%
Reste à réaliser 2024	/	220 182,90 €	/	/
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 135 164,56 €	1 955 061,88 €	+ 819 897,32 €	+72%

Les principaux postes de recettes sont :

- L'emprunt d'équilibre : en 2024, l'emprunt contracté était de 186 715 € afin de financer la création du tiers-lieu, la mise aux normes du parc des Grivelles et des acquisitions de matériels,
- Les subventions (chapitre 13) concernaient principalement en 2024 le solde de subvention de la rue des Naïades, l'acompte de subvention pour la rue du Docteur Roux et la participation du Département de 50 000 € dans le cadre de la rétrocession de la rue Fernand Duruisseau,
- Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA - chapitre 10) ;
- Les opérations d'ordre qui incluent l'autofinancement.

En 2024, le financement des investissements a été réalisé principalement grâce à un emprunt contracté de 186 715 € et un autofinancement (virement de la section de fonctionnement) de 325 000 €.

→ Projection 2025 :

Les recettes réelles d'investissement entre le CA 2024 et le BP 2025 vont augmenter d'environ 578 383 €, soit + 102%. Cette augmentation des recettes réelles d'investissement s'explique principalement par la comptabilisation en recettes réelles d'investissement du compte 1068 visant à couvrir le déficit d'investissement N-1. Sur le BP 2025, il a été imputé au compte 1068 la recette d'environ 360 000 € pour :

- combler le besoin en investissement 2025 lié au déficit d'investissement 2024 : 21 916 €,
- injecter des fonds propres pour financer les investissements prévus sur l'année 2025 : 338 084 €.

Sur 2025, les investissements prévus seront financés majoritairement par l'autofinancement d'un montant de 682 213 € (virement de la section de fonctionnement et affectation de résultat), les subventions d'un montant prévisionnel de 289 183 €, et par le recours à l'emprunt à hauteur de 300 000 €.

2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2024 représentaient un montant d'environ 755 612 €, soit une hausse de 19 % par rapport à 2023 (montant 2023 : 635 180 €).

	CA 2024	BP 2025	Évolution en valeur	Évolution en %
Opérations d'équipement	755 612,44 €	1 367 374,26 €	+ 611 761,82 €	+ 81 %
11 – Acquisition de terrains	29 583,77 €	500,00 €	- 29 083,77 €	- 98%
14 – Travaux des bâtiments	97 867,71 €	479 157,20 €	+ 381 289,49 €	+ 390%
15 – Matériels divers services techniques	18 409,51 €	114 289,60 €	+ 95 880,09 €	+ 521%
17 – Travaux de voirie et signalisation	169 185,62 €	133 219,95 €	- 35 965,67 €	- 21%
19 – Eclairage public	48 887,59 €	/	- 48 887,59 €	/
26 – Mobiliers et matériels administratifs	11 687,49 €	1 630,20 €	- 10 057,29 €	-86%
27 – Mobiliers et matériels scolaires	24 096,78 €	10 680,86 €	- 13 415,92 €	- 56%
31 – Petites Villes de Demain	500,00 €	94 589,22 €	+ 94 089,22 €	+ 18818%
36 – Restructuration du cimetière	5 197,92 €	3 000,00 €	- 2 197,92 €	- 42%
AP/CP Rénovation de l'éclairage public	16 001,18 €	71 860,67 €	+ 55 859,49 €	+ 349%
AP/CP Aménagement de la rue des Naïades	164 908,05 €	0,00 €	- 164 908,05 €	/
AP/CP Agrandissement du parking routier du Parc des Grivelles	26 205,12 €	0,00 €	- 26 205,12 €	/
AP/CP Création du tiers-lieu	69 785,04 €	52,89 €	- 69 732,15 €	-99,92%
AP/CP Aménagement global des espaces publics	73 296,66 €	458 393,67 €	+ 385 097,01 €	+ 525%
10 – Dotations, fonds divers et réserves (taxe d'aménagement)	9 654,51 €	0,00 €	- 9 654,51 €	/
20 – Immobilisations incorporelles (202 - schéma directeur réseau de chaleur)	0,00 €	33 574,50 €	+ 33 574,50 €	/
16 – Emprunts et dettes assimilées	113 285,09 €	110 524,44 €	- 2 760,65 €	- 2%
27 – Autres immobilisations financières (lotissement des Naïades)		17 867,34 €	+ 17 867,34 €	/
TOTAL DEPENSES RÉELLES	878 552,04 €	1 529 340,54 €	+ 650 788,50 €	+ 74%
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont travaux en régie)	1 713,67 €	99 565,92 €	+ 97 852,25 €	+ 5710%
041 – Opérations patrimoniales	1 908,00 €	84 056,66 €	+ 82 148,66 €	+ 4305%

Reste à réaliser 2024	/	24 577,33 €	/	/
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	882 173,71 €	1 737 540,45 €	+ 855 366,74 €	+ 97%
001 – Solde d'exécution négatif reporté	145 512,28 €	217 521,43 €	+ 72 009,15 €	+ 49%

Les principaux projets réalisés en 2024 étaient les suivants :

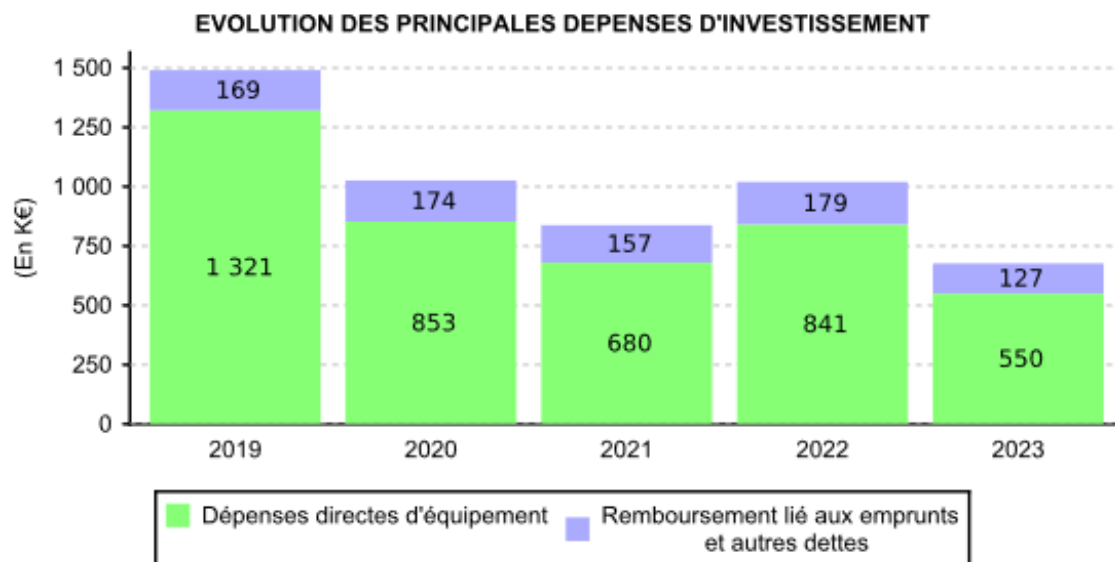
- La création du tiers-lieu ;
- L'engagement des études et de la maîtrise d'œuvre concernant le projet d'aménagement global des espaces public (place du Commerce, place de la Halle et rue Fernand Duruisseau) ;
- La mise aux normes du parc des Grivelles et l'agrandissement du parking – phase 2/2 ;
- Le solde financier lié à la rénovation et à l'aménagement de la rue des Naïades – phase 2/2 ;
- La rénovation et à l'aménagement de la rue du Docteur Roux ;
- La poursuite de la modernisation de l'éclairage public (passage au LED) : 95 points lumineux remplacés ;
- L'acquisition d'un terrain derrière la caserne des pompiers ;
- Le remplacement de la chaudière du Centre Oscar Méténier ;
- L'isolation coupe-feux des interclasses de l'école élémentaire ;
- L'acquisition d'un broyeur d'accotement et d'un désherbeur thermique.

→ Projection 2025 :

Les dépenses réelles d'investissement entre le CA 2024 (878 552 €) et le BP 2025 + RAR 2024 (1 553 918 €) vont augmenter de + 675 366 €, soit + 77 %.

Les principaux investissements 2025 seront :

- L'acquisition de l'ancien EHPAD en vue du projet de béguinage avec le bailleur social privé France Loire ;
- La tranche 1 du projet d'aménagement global des espaces public : la place du Commerce ;
- L'aménagement de l'aire de camping-cars ;
- La réfection de la toiture du DOJO ;
- Le projet d'aménagement de la cour de l'école élémentaire ;
- L'acquisition d'un modulaire pour les personnels de l'école maternelle à usage de salle de repos et de vestiaires ;
- La poursuite de la modernisation de l'éclairage public (passage au LED) : 135 points lumineux remplacés ;
- La réfection complète du mur de soutènement rue de l'Aubois ;
- L'extension du parc de vidéoprotection (+ 2 caméras) et l'acquisition d'un radar pédagogique ;
- La rénovation d'un tronçon de la route du Gué de Bourg et la pose de caniveaux rue Hoche ;
- L'acquisition d'une tractopelle.



REPÈRES

En €/hab	2023			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	185	248	286	471
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	43	34	40	91

Les données 2019-2023 de la DDFIP font apparaître une moyenne de dépenses d'équipement de 849 k € avec en fourchette basse l'année 2023 (550 k €) et en fourchette haute l'année 2019 (1 321 k €). En moyenne sur la période, **le niveau de dépenses d'équipement de la ville de Sancoins est de 286 € par habitant**, niveau supérieur d'environ 15% à la moyenne des communes de même strate au niveau départemental et équivalent au niveau régional.

En 2024, les dépenses d'équipement ont augmenté de 38% par rapport à 2023 compte tenu notamment de l'engagement du programme d'investissements inscrit dans la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), retraçant les projets structurants du territoire sur les 5 années à venir.

En 2025, le programme d'investissements lié à l'ORT va se poursuivre. Les dépenses d'investissement vont continuer à augmenter : + 77 % entre le réalisé 2024 et le budget 2025 (RAR 2024 inclus).

2.3 La dette

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Au 31/12	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Capital	173 239 €	157 207 €	178 177 €	126 614 €	112 611 €	106 003 €
Intérêts	31 535 €	24 474 €	19 514 €	17 313 €	18 590 €	19 550 €
Total annuité :	204 774,30	181 681,32	197 691,40	143 926,79	131 201,30	125 553 €

*hors nouvel emprunt 2025.

Pour l'année 2025, un emprunt d'équilibre de 300 000 € est inscrit au Budget Primitif, pour participer au financement des opérations d'investissements représentant un montant global de 1 391 952 € (RAR 2024 inclus).

La capacité de désendettement constitue un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute de la commune (capacité d'autofinancement). Il s'agit d'un indicateur de bonne gestion qui évalue le nombre d'années nécessaires pour le remboursement complet de la dette par l'épargne brute. Le seuil de vigilance, pour une commune de la strate 2000 à 3 500 habitants est de 8 années ; 10 années constituant un seuil d'alerte.

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours au 31/12	625 149 €	550 942 €	808 529 €	811 916 €	819 976 €
Epargne brute	528 193 €	378 013 €	414 175 €	459 841 €	601 214 €
Ratio de désendettement	1,18 années	1,46 années	1,95 années	1,77 années	1,36 années

La capacité de désendettement de la commune est très favorable : 2 années tandis que la strate nationale est à 3 années et la recommandation à 8 années. Cependant, la vigilance doit rester de mise afin de préserver l'épargne brute qui doit permettre a minima de couvrir l'annuité de la dette en capital.

A noter que la majorité des emprunts du budget Ville seront à terme en 2027 : 12 prêts en 2025 contre 7 prêts à partir de 2028, hors nouveaux emprunts.

REPERES

2023		Montant en € par hab pour la strate de référence		
En €/hab	Commune	Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	185	248	286	471
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	43	34	40	91

Concernant le remboursement lié aux emprunts, la commune présente un niveau très nettement inférieur à la moyenne nationale : 43 € / habitant contre 91 € / habitant (données 2023), du fait de la politique de maîtrise de l'endettement engagée ces dernières années.

BUDGETS ANNEXES

3. Les comptes financiers uniques 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat réel 2024	Résultat 2023 reporté	Résultat 2024 cumulé
Logements Sociaux	4 796,20 €	14 184,72 €	9 388,52 €	16,85 €	9 405,37 €
Chaufferie	246 179,62 €	295 376,73 €	49 197,11 €	-11 312,90 €	37 884,21 €
Assainissement	92 848,80 €	52 346,72 €	-40 502,08 €	14 717,07 €	-25 785,01 €
Lotissement des Naiades	2 192,50 €	2 192,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat réel 2024	Résultat 2023 reporté	Résultat 2024 cumulé
Logements Sociaux	9 402,52 €	13 083,39 €	3 680,87 €	-13 083,39 €	-9 402,52 €
Chaufferie	72 093,99 €	64 118,56 €	-7 975,43 €	-13 605,78 €	-21 581,21 €
Assainissement	57 405,96 €	80 869,75 €	23 463,79 €	292 819,45 €	316 283,24 €
Lotissement des Naiades	2 192,50 €	0,00 €	- 2 192,50 €	-13 066,82 €	-15 259,32 €

4. Les budgets primitifs 2025

Budget logements sociaux : Il est abondé par une subvention du budget principal (12 447,15 €). Les prévisions permettent uniquement le remboursement des annuités d'emprunts.

Budget chaufferie : budget en déficit du fait d'une diminution des recettes suite au retrait du Département et aux diverses pannes sur les chaudières.

Le prix de vente de l'énergie a été révisé à compter du 1^{er} janvier 2023. Cependant, cette mesure n'étant pas suffisante pour résorber le déficit, une subvention d'équilibre exceptionnelle du budget principal a été mise en place à compter du BP 2023 :

- Réalisé au CA 2023 de 44 738,44 € ;
- Réalisé au CFU 2024 de 73 094,73 € ;
- Inscription au BP 2025 de 47 630,78 €.

Budget assainissement : budget excédentaire en section d'investissement et déficitaire en section de fonctionnement, en clôture d'année 2024. Les recettes réalisées sont en diminution depuis 2022 suite à l'application du dernier contrat de Délégation de Service Public conclu avec VEOLIA à compter du 1^{er} janvier 2022.

Sur l'année 2025, il est inscrit des crédits pour le chemisage du réseau d'eau usée rue des Oiselets / Avenue Auguste Massé (coût d'environ 46 135 €).

Budget lotissement des Naiades : budget déficitaire en investissement.
Il est abondé par une subvention du budget principal (17 867,34 €).

Le Maire,
Pierre GUIBLIN